

<http://helene.lipietz.net/spip.php?article495>



Question écrite

# Réhabilitation des soldats de la guerre de 1914-1918 fusillés pour l'exemple

- Ma vie de sénatrice - Débats et questions au gouvernement (QAG) - Questions au gouvernement (QAG) - Questions écrites avec réponse -



Date de mise en ligne : jeudi 16 janvier 2014

---

Copyright © H el ene Lipietz - Tous droits r eserv es

---

### **Mme Hélène Lipietz interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, au sujet des "soldats fusillés pour l'exemple".**

Durant la Première Guerre mondiale, des soldats, sous les ordres de chefs les envoyant à la boucherie, envoyés au front dans des attaques perdues d'avance, dans des conditions atroces et une discipline rigoureuse, ont refusé d'être des sacrifiés.

Ils n'ont pas obéi aux ordres, ont déserté ou se sont mutilés, refusant d'être des pantins traités comme de la simple chair à canon par des généraux dont l'incompétence est depuis longtemps reconnue.

Jugés dans le cadre des décrets du 2 août et du 6 septembre 1914 instituant des Conseils de guerre spéciaux, par une parodie de justice, plus de 650 d'entre eux ont été "fusillés pour l'exemple".

On apprend maintenant à nos enfants qu'au chemin des Dames en 1917, plus de 200 000 soldats ont péri en quelques semaines.

Mais sait-on qu'à la suite de cette boucherie, 40 000 soldats ont refusé de monter au front et dénoncé des erreurs de commandement ?

A l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918, le Premier ministre de l'époque, Lionel Jospin, avait souhaité que les soldats « fusillés pour l'exemple, réintègrent aujourd'hui, pleinement, notre mémoire collective nationale ».

A une époque où le résistant de la deuxième Guerre mondiale, Stéphane Hessel, a rallié tant de personnes différentes sous son livre "Indignez-vous", il est l'heure de reconnaître la saine indignation de ces soldats.

Elle lui demande s'il compte, à l'occasion du centenaire de la déclaration de guerre de 1914, réhabiliter tous ces hommes injustement condamnés et fusillés, afin qu'ils aient toute leur place dans la mémoire de la Nation.

### **Réponse du Secrétariat d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire**

publiée dans le JO Sénat du 08/05/2014 - page 1078

« Le 11 novembre 1998, soit 80 ans après la fin du premier conflit mondial, Lionel Jospin, alors Premier ministre, rendait un hommage aux mutins de Craonne sur le Chemin des Dames en 1917, à ceux qui, « épuisés par des attaques condamnées à l'avance, glissant dans une boue trempée de sang, plongés dans un désespoir sans fond, refusèrent d'être sacrifiés », et souhaitait « que ces soldats, "fusillés pour l'exemple" au nom d'une discipline dont la rigueur n'avait d'égale que la dureté des combats, réintègrent aujourd'hui, pleinement, notre mémoire collective nationale ! ». Il a ainsi, pour la première fois, célébré la mémoire de ceux qui avaient refusé, après la tuerie de l'offensive Nivelle, en avril 1917, de marcher au combat pour de nouveaux assauts inutiles et meurtriers. Le Premier

## Réhabilitation des soldats de la guerre de 1914-1918 fusillés pour l'exemple

---

ministre avait, par ces paroles, souhaité que ces soldats soient réintégrés dans la mémoire collective nationale. Si ce dossier a fait, par la suite, de la part des différents gouvernements qui se sont succédé, l'objet de nombreuses prises de position en faveur de la réhabilitation des « fusillés pour l'exemple » de la Première Guerre mondiale, aucune décision n'avait été prise. C'est pourquoi le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire a décidé de faire un premier pas symbolique dans ce dossier en attribuant, à l'occasion de la commémoration du 11 novembre 2012, la mention « mort pour la France » au lieutenant Jean Chapelant, fusillé pour désertion le 11 octobre 1914 dans la Somme après avoir été adossé au poteau d'exécution sur un brancard improvisé, alors qu'il avait été blessé, fait prisonnier et s'était évadé. Le secrétaire d'État entend poursuivre ce travail de mémoire. À ce titre, il a confié à l'historien Antoine Prost l'élaboration d'un rapport sur ce sujet, qui lui a été remis le 1er octobre 2013. En effet, dans le cadre du cycle mémoriel, il est important de réintégrer les fusillés pour l'exemple dans la mémoire collective. Comme l'a annoncé le président de la République le 7 novembre dernier, une place sera accordée à l'histoire des fusillés au sein du Musée de l'armée, dans ce lieu prestigieux installé aux Invalides. De même, les dossiers des conseils de guerre seront numérisés et ainsi accessibles à la recherche et au public. En effet, il ne s'agit plus aujourd'hui de juger ou de rejurer, mais de se souvenir et de comprendre, ainsi que le préconise le rapport d'Antoine Prost, car il n'y a pas de reconnaissance plus forte que celle de la connaissance. Réponse parvenue au Sénat avant la fin du mandat de l'auteur de la question. »

*Post-scriptum :*

*Inspiré par [la Libre pensée](#).*

*Une question de rappel a été posée le 17 mars 2014.*